

Les nouveautés en matière de comptes économiques canadiens

Intégration de la production, de la distribution et de la consommation de cannabis dans les comptes économiques nationaux du Canada



Date de diffusion : le 7 décembre 2018



Statistique Canada Statistics Canada

Canada

Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca.

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

Courriel à STATCAN.infostats-infostats.STATCAN@canada.ca

Téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

- Service de renseignements statistiques 1-800-263-1136
- Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants 1-800-363-7629
- Télécopieur 1-514-283-9350

Programme des services de dépôt

- Service de renseignements 1-800-635-7943
- Télécopieur 1-800-565-7757

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « Contactez-nous » > « [Normes de service à la clientèle](#) ».

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de l'Industrie 2018

Tous droits réservés. L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'[entente de licence ouverte](#) de Statistique Canada.

Une [version HTML](#) est aussi disponible.

This publication is also available in English.

Intégration de la production, de la distribution et de la consommation de cannabis dans les comptes économiques nationaux du Canada

Contexte

Le 13 avril 2017, le gouvernement du Canada a déposé à la Chambre des communes un projet de loi pour légaliser, réglementer et restreindre l'accès au cannabis à des fins non médicales. Le projet de loi C-45 a été approuvé par le Parlement et a reçu la sanction royale le 1^{er} juin 2018. Le nouveau statut de cette drogue est entré en vigueur le 17 octobre 2018.

Statistique Canada assume la responsabilité de compiler et de diffuser les principaux indicateurs macroéconomiques canadiens comme le produit intérieur brut, les dépenses des ménages, les investissements, les exportations, les importations, les recettes et dépenses des administrations publiques et la production industrielle. Lors de la compilation de ces indicateurs, Statistique Canada suit les recommandations de comptabilité macroéconomique énoncées dans la version internationale du *Système de comptabilité nationale* (SCN 2008). Cette approche fait en sorte que les statistiques du Canada sur l'activité économique sont cohérentes et comparables aux estimations produites dans d'autres pays comme la mesure américaine du produit intérieur brut calculé par le Bureau of Economic Analysis. Ce travail est analogue à celui d'un comptable d'entreprise qui suit les Normes internationales d'information financière lors de la production d'états financiers pour une entreprise.

Le SCN 2008 recommande que les pays ajoutent les activités légales et illégales dans la mesure du produit intérieur brut. Au cours des 60 dernières années, Statistique Canada n'a pas mis en œuvre cette recommandation pour plusieurs raisons. En premier lieu, étant donné la difficulté de mesurer une activité illégale, il a été estimé qu'il n'était pas possible d'élaborer des mesures crédibles et, par conséquent, l'ajout d'une activité illégale aurait pu déroger à cette directive, au lieu d'améliorer la mesure du produit intérieur brut. En deuxième lieu, les activités économiques illégales étaient présumées être petites et avoir peu de répercussions sur le cycle économique de sorte que les exclure ne modifierait pas grandement la compréhension des tendances économiques. En troisième lieu, les États-Unis n'ont pas inclus d'activités illégales dans leur estimation du produit intérieur brut et, par conséquent, en les excluant de la mesure canadienne, le Canada se comparait mieux aux États-Unis.

Depuis l'approbation du projet de loi C-45, une partie importante de la production et de la consommation de cannabis est transférée du marché illégal au marché légal. Maintenant qu'elle est légale, l'activité sera incluse dans les estimations canadiennes du produit intérieur brut au même titre que les autres activités économiques légales. Cette modification du statut légal facilite la collecte de données crédibles pour Statistique Canada dans le but de mesurer la taille du marché. Quand le gouvernement a indiqué son intention de légaliser l'utilisation du cannabis à des fins non médicales, les entreprises ont commencé à faire des demandes de permis et à mettre en place des installations pour produire et distribuer du cannabis. D'importants investissements dans l'exploitation de serres et d'usines de traitement ont été réalisés. Du cannabis a été planté et récolté, des stocks ont été accumulés et des réseaux de distribution ont été établis. Cette activité a été légalisée et est déjà incluse dans les estimations actuelles du produit intérieur brut du Canada. Les entreprises ont été autorisées à commencer à vendre ce produit nouvellement légalisé, mais tout de même réglementé, aux consommateurs au quatrième trimestre de 2018. La valeur ajoutée associée à la production de ces biens avant le quatrième trimestre et toute nouvelle production, distribution et vente survenant au quatrième trimestre est ou sera incluse dans les estimations canadiennes du produit intérieur brut.

Ce changement d'un statut illégal à un statut légal pour le cannabis non médical pourrait introduire une discontinuité des séries chronologiques dans les estimations canadiennes du produit intérieur brut. Pour éviter cette discontinuité, Statistique Canada a décidé d'intégrer les deux productions, légale et illégale, de cannabis dans ses estimations officielles du produit intérieur brut. En outre, l'organisme a décidé de réviser les estimations historiques du produit intérieur brut pour inclure des estimations de la production et de la consommation de cannabis illégal. Ces mises à jour, pour la période actuelle et les périodes antérieures, seront effectuées lors de la publication des estimations du produit intérieur brut lors du quatrième trimestre de 2018.

Le présent document souligne la manière dont les comptes économiques nationaux du Canada seront ajustés pour inclure la production et la consommation illégales et maintenant légales de cannabis non médical pour la période commençant en 1961.

Intégration du cannabis dans les comptes économiques nationaux

Au cours de la dernière année, Statistique Canada a mis à jour le système statistique pour pouvoir mesurer les activités sociales et économiques associées à la production, à la distribution et à la consommation de cannabis. Ce travail comprenait l'élaboration de mesures de la production illégale de cannabis, de la valeur ajoutée brute et des dépenses des ménages sur le cannabis. Ces données doivent maintenant être intégrées dans les mesures officielles des comptes économiques nationaux.

Les comptes économiques nationaux représentent un système intégré des énoncés économiques qui mesurent la production, la production de revenus, la distribution du revenu, les dépenses et le financement de cette activité et des répercussions résultantes sur le patrimoine. Les renseignements sont enregistrés dans la série de comptes suivante :

- Comptes de production
- Comptes d'exploitation
- Comptes d'affectation des revenus primaires
- Comptes de distribution secondaires du revenu
- Comptes d'utilisation du revenu disponible
- Comptes de capital
- Comptes financiers
- Comptes des autres changements d'actifs
- Comptes du bilan

Ces comptes sont tous associés l'un à l'autre, d'où le terme « système ». Chacun doit maintenant être ajusté pour inclure l'activité relative au cannabis pour la période précédant la légalisation et pour les périodes subséquentes suivant la légalisation.

Avant de pouvoir intégrer les nouvelles estimations, il est nécessaire de mettre à jour les systèmes de classification pour construire ces comptes de sorte qu'ils reflètent les activités relatives au cannabis illégal et légal.

De nombreux systèmes de classification de Statistique Canada sont en cours d'ajustement pour inclure les produits du cannabis, comme ceux pour le commerce de détail et de gros et l'agriculture¹. Dans les comptes économiques nationaux mensuels et trimestriels, les principaux systèmes de classification touchés par l'inclusion du cannabis illégal comprennent le système de classification des industries, le système de classification des dépenses de consommation finale des ménages, la classification des revenus fiscaux et les systèmes de classification du commerce international. En principe, bien que chacun de ceux-ci comprenne déjà la production, la consommation et la distribution de cannabis, cette activité est actuellement groupée avec une activité similaire pour les autres produits. Statistique Canada a élargi ces classifications pour inclure des classes détaillées liées plus particulièrement au cannabis légal et illégal. Le tableau 1 présente les nouvelles classes qui ont été ajoutées pour mieux exprimer la production, la distribution et l'utilisation du cannabis dans une variété de produits statistiques dans les comptes économiques mensuels et trimestriels.

1. [Le Centre de statistiques sur le cannabis](#) (13-610-X) liste les systèmes de classifications reliés au cannabis utilisé à Statistique Canada.

Tableau 1
Modifications apportées aux systèmes de classification des comptes nationaux pour inclure le cannabis

Système de classification	Description
Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN)	
111412	Cannabis cultivé sous abri
111995	Cannabis cultivé en plein champs
413410	Grossistes-marchands de cannabis
453993	Magasins de cannabis
Système de classification des produits de l'Amérique du Nord (SPAN)	
11513	Autres produits végétaux divers
Classification canadienne des exportations	
1211.90.10	Plantes, herbes et graines, de cannabis, utilisées en médecine
1301.90.10	Résines ou oléorésines, de cannabis
1302.19.10	Huiles, extraits et teintures, de cannabis
Tarif des douanes (importations)	
1211.90.90.50	Plantes, herbes et graines, de cannabis, utilisées en médecine
1301.90.00.10	Résines ou oléorésines, de cannabis
1302.19.00.10	Huiles, extraits et teintures, de cannabis
Ajustements de la balance des paiements¹	<ul style="list-style-type: none"> • Exportations de cannabis produit illégalement (trafic) • Importations de cannabis produit illégalement (trafic)
Dépenses des ménages¹	<ul style="list-style-type: none"> • Dépenses légales sur les produits du cannabis à des fins non médicales • Dépenses illégales sur les produits du cannabis à des fins non médicales • Produits pharmaceutiques et autres produits médicaux (à l'exclusion du cannabis) • Produits à base de cannabis à des fins médicales
Revenus fiscaux¹	<ul style="list-style-type: none"> • Taxes d'accise du gouvernement fédéral sur les produits du cannabis • Taxes d'accise des gouvernements provinciaux et territoriaux sur les produits du cannabis

1. Certaines de ces classes sont internes aux comptes économiques nationaux et ne sont pas présentées en détail dans les tableaux diffusés.

Source : Statistique Canada.

La classification des secteurs institutionnels n'a pas changé. Les secteurs actuellement définis dans les comptes économiques nationaux sont présentés dans le tableau 2.

Tableau 2
Classification canadienne des unités et secteurs institutionnels

Code	Description
S1	Économie totale
S11	Sociétés non financières
S12	Sociétés financières
S13	Administrations publiques générales
S14	Ménages
S15	Institutions sans but lucratif au service des ménages
S2	Reste du monde

Source : Statistique Canada.

Hypothèses clés

Au cours de 2018, Statistique Canada a compilé des estimations de la production et de la consommation de cannabis, de source légale et illégale. Ces estimations ont été enregistrées dans un produit appelé comptes économiques sur le cannabis. Ces statistiques seront intégrées dans les comptes économiques nationaux lors de la diffusion des estimations du quatrième trimestre de 2018.

Aux fins de la présente intégration, un certain nombre d'hypothèses ou de modèles ont été élaborés. Des modèles étaient requis en raison du manque général de données de source fiable pour calculer des estimations précises des activités illégales. La première hypothèse visait à savoir quels secteurs produisaient du cannabis illégal. Le SCN 2008 comporte cinq secteurs institutionnels intérieurs et le secteur des non-résidents. Comme il est indiqué, les secteurs institutionnels intérieurs sont les ménages (y compris les entreprises non constituées en société), les sociétés financières, les sociétés non financières, les administrations publiques générales et les institutions sans but lucratif au service des ménages. Il est fort peu probable que les sociétés financières, les administrations publiques générales ou les institutions sans but lucratif au service des ménages se lancent dans la production illégale de cannabis à quelque échelle que ce soit. En conséquence, on présume qu'il n'y a pas de production illégale de cannabis dans ces secteurs de l'économie.

Le fait que les autorités douanières saisissent le cannabis illégalement importé au Canada est une indication qu'une partie du cannabis consommé au Canada provient de l'extérieur du pays. Ces importations représentent la partie du cannabis illégal produit par le secteur des non-résidents. L'approvisionnement restant de cannabis illégal provient des secteurs des ménages ou des sociétés non financières.

Les comptes économiques nationaux définissent une société non financière comme une « entité juridique ou sociale... dont l'existence est reconnue par la loi ou par la société indépendamment des personnes ou des autres entités qui la possèdent ou la contrôlent. » (SCN 2008, paragraphe 4.6) Si une telle corporation produit du cannabis illégal, elle dissimulerait fort probablement cette activité derrière ses opérations commerciales légitimes. En effet, elle utiliserait ses activités commerciales légales pour blanchir ses activités illégales.

Par exemple, supposons qu'une entreprise dans l'industrie de la culture de tomates possède une serre qu'elle utilise pour cultiver des tomates destinées à la vente. En plus de cultiver des tomates, l'entreprise utilise illégalement une partie de l'espace dans les serres pour cultiver du cannabis, caché des autorités. L'entreprise vend ensuite le cannabis et enregistre les transactions comme des ventes de tomates. Si nous supposons que ce type général d'activité a lieu, alors l'intégration du cannabis dans les comptes économiques nationaux est davantage une réaffectation de l'activité déjà mesurée, enregistrée dans des rapports financiers d'entreprise, que l'ajout d'une production non enregistrée auparavant dans les comptes. La production sera simplement réaffectée de l'industrie des tomates à l'industrie du cannabis.

Bien que l'activité de production de cannabis blanchi d'entreprise ait probablement lieu, l'obtention de renseignements ou sa modélisation demeure irréalisable. Une production illégale ne peut être partagée entre le secteur des ménages et le secteur des sociétés non financières. Les industries particulières dans le secteur des sociétés non financières qui dissimulent une production illégale de cannabis (comme, vraisemblablement, l'industrie des serres, l'industrie du tabac, l'industrie du nettoyage à sec et l'industrie de la vente au détail de voitures d'occasion) ne peuvent être décelées. Même si cela était possible, la partie de leurs activités associées à la production illégale de cannabis ne peut être quantifiée. Conformément aux objectifs de l'intégration du cannabis dans les comptes économiques nationaux, l'hypothèse est que la production illégale de cannabis est attribuable aux entreprises non constituées en société dans le secteur des ménages.

Cette hypothèse de simplification entraîne d'importantes répercussions. En premier lieu, comme plusieurs de ces ménages producteurs illégaux peuvent exploiter des entreprises qui ne sont pas déclarées aux autorités, plutôt que de dissimuler leurs activités derrière d'autres activités commerciales légitimes et déclarées, ils sont également grandement dissimulés des systèmes statistiques. La conséquence est que la valeur ajoutée de cette industrie non enregistrée à l'heure actuelle est absente du, et doit être incluse dans le, niveau actuel de valeur ajoutée brute du Canada.

Le second ensemble d'hypothèses a trait à la manière dont le secteur des ménages produit du cannabis, car ce qui doit être ajouté au produit intérieur brut est la valeur de la production du secteur moins la valeur des intrants achetés utilisés pour produire le cannabis. On présume que les ménages utilisaient trois catégories d'intrants

intermédiaires pour produire du cannabis : le loyer (espace pour cultiver le cannabis), des services publics (comme l'eau et l'électricité) et divers articles ménagers (comme des engrais et des biens durables pour construire les structures dans lesquelles les plants sont cultivés). On présume également que ces ménages payaient le prix courant du marché pour ces intrants.

Ces hypothèses constituent les composantes de base utilisées pour effectuer les calculs nécessaires pour intégrer la production illégale de cannabis dans les comptes économiques nationaux. Les ajustements (ajouts et suppressions) apportés aux estimations contenues dans les comptes économiques nationaux sont illustrés dans un ensemble de tableaux. Ces derniers montrent les évaluations des comptes économiques nationaux existants et les ajustements généraux requis pour intégrer les estimations de cannabis illégal.

Intégration du cannabis dans les comptes économiques nationaux : les répercussions sur le produit intérieur brut fondé sur la production

Le produit intérieur brut fondé sur la production (souvent appelé « valeur ajoutée brute ») est mesuré en prenant la valeur de la production d'une industrie ou d'un secteur et en soustrayant la valeur de sa consommation intermédiaire. La valeur estimée du cannabis (légal et illégal) produit au pays en 2017 était de 6,22 milliards de dollars. Ce montant peut être ventilé entre la valeur vendue à des fins médicales (0,51 milliard de dollars)² et la valeur vendue à des fins non médicales (5,71 milliards de dollars). On présume que, en 2017, toute la production de cannabis utilisée à des fins médicales était d'origine légale, et toute la production de cannabis utilisée à des fins non médicales était d'origine illégale.

Le montant de 0,51 milliard de dollars de cannabis produit et consommé essentiellement à des fins médicales est déjà enregistré dans les comptes canadiens depuis que cette production est mise en œuvre par des entreprises légitimes desquelles Statistique Canada et Santé Canada recueillent les renseignements liés à la production, aux intrants et à l'investissement. Par conséquent, ce montant ne nécessite pas un ajout à la production à l'échelle de l'économie. Il y aura plutôt une réaffectation de la production de l'industrie des « autres produits agricoles » vers l'industrie du « cannabis cultivé en serre ».

Les 5,71 milliards de dollars restants en production représentent la valeur non actuellement enregistrée dans les comptes économiques nationaux. Cette production est partagée entre deux industries : l'industrie du « cannabis cultivé en serre » et l'industrie de « magasins de cannabis ». La production estimée de la première est de 3,84 milliards de dollars alors que la production estimée de la seconde est de 1,87 milliard de dollars.

Pour produire les 5,71 milliards de dollars en ventes de cannabis illégal, ces industries ont besoin de main-d'œuvre, de capital et d'intrants de produits intermédiaires. Pour intégrer le cannabis illégal dans les comptes économiques nationaux, Statistique Canada présume que les producteurs de cannabis illégal font appel à quatre intrants intermédiaires principaux, à savoir le loyer (pour payer l'espace), l'eau, l'électricité et le matériel de jardinage ménager comme des engrais. Pour dériver une estimation de la valeur ajoutée, la valeur de ces intrants intermédiaires doit être soustraite de la valeur de la production. En 2017, la valeur estimée des intrants intermédiaires dans l'industrie du « cannabis cultivé en serre » était de 1,55 milliard de dollars alors que l'estimation de la consommation intermédiaire dans l'industrie de « magasins de cannabis » était de 0,41 milliard de dollars. L'estimation combinée résultante de la valeur ajoutée de 3,75 milliards de dollars (production moins consommation intermédiaire) est la valeur qui sera ajoutée à l'estimation canadienne du produit intérieur brut. Les calculs sont montrés dans le tableau 3.

2. Cette valeur comprend une production pour compte propre de 30 millions de dollars, que l'on présume complètement saisie.

Tableau 3
Ajustements à la valeur ajoutée brute en raison de l'industrie du cannabis illégal

	Production dans l'industrie du cannabis illégal	Consommation intermédiaire dans l'industrie du cannabis illégal	Valeur ajoutée brute dans l'industrie du cannabis illégal	Estimations du produit intérieur brut publiées précédemment	Estimation révisée du produit intérieur brut	Révision en pourcentage du produit intérieur brut
	milliards de dollars					%
2017	5,71	1,96	3,75	2 138	2 141	0,18
2016	6,32	2,17	4,15	2 024	2 028	0,21
2015	6,62	2,27	4,35	1 986	1 990	0,22
2014	6,76	2,33	4,43	1 990	1 995	0,22
2013	6,74	2,31	4,43	1 898	1 902	0,23
2012	6,28	2,18	4,10	1 823	1 827	0,22

Source : Statistique Canada.

En plus du compte de production que nous venons d'examiner, d'autres éléments dans le cadre des comptes économiques nationaux ont également besoin d'être ajustés pour enregistrer ce revenu provenant de cette production ainsi que les dépenses effectuées lors de cette production.

Intégration du cannabis dans les comptes économiques nationaux : les répercussions sur le produit intérieur brut fondé sur le revenu

Quand des biens sont produits, des revenus vont aux facteurs de production. Dans le cadre des comptes économiques nationaux, les revenus peuvent aller à la main-d'œuvre et au capital et peuvent être appropriés par les gouvernements par un impôt sur la production. La partie des revenus comptabilisée dans l'intrant travail est appelée « rémunération des salariés ». La partie comptabilisée dans l'intrant capital est appelée « excédent brut d'exploitation ». On fait référence à la partie appropriée par le gouvernement comme d'autres impôts sur la production.

Quand il est impossible de faire une différence entre le revenu imputable au travail et le revenu tiré du capital, les deux sont enregistrés ensemble dans une catégorie de revenu agrégé appelée « revenu mixte ». Les estimations du revenu mixte se trouvent généralement dans le secteur des ménages (entreprises non constituées en société), dans lequel il est difficile de répartir le revenu entre la partie comptabilisée dans l'intrant travail des ménages et la partie comptabilisée dans son intrant capital.

Comme on présume que tout le cannabis illégal au Canada est produit par le secteur des ménages, tout le revenu allant à ce secteur est classé comme un revenu mixte. De même, parce que l'activité est cachée des autorités, il n'y a pas d'autres impôts sur la production. Cela signifie que toute la valeur ajoutée du processus de production est un revenu mixte.

Les ajustements au produit intérieur brut fondé sur le revenu découlant de l'inclusion du cannabis illégal sont montrés dans le tableau 4.

Tableau 4
Ajustements au produit intérieur brut fondé sur le revenu en raison de l'industrie du cannabis illégal

	Revenu mixte brut dans l'industrie du cannabis illégal	Estimations du revenu mixte brut publiées précédemment	Estimation révisée du revenu mixte brut comprenant la production de cannabis	Estimations du produit intérieur brut publiées précédemment	Estimation révisée du produit intérieur brut	Révision en pourcentage du produit intérieur brut
	milliards de dollars					%
2017	3,75	250,57	254,32	2 138	2 141	0,18
2016	4,15	240,32	244,47	2 024	2 028	0,21
2015	4,35	230,76	235,11	1 986	1 990	0,22
2014	4,43	222,46	226,89	1 990	1 995	0,22
2013	4,43	216,36	220,79	1 898	1 902	0,23
2012	4,10	209,19	213,29	1 823	1 827	0,22

Source : Statistique Canada.

Intégration du cannabis dans les comptes économiques nationaux : les répercussions sur le produit intérieur brut fondé sur les dépenses

En 2017, les ménages canadiens ont dépensé un montant estimé à 5,53 milliards de dollars sur le cannabis. En outre, on estime que le Canada a exporté 1,09 milliard de dollars de cannabis illégal vers le reste de monde et a importé 0,32 milliard de dollars de cannabis illégal du reste du monde. Pour intégrer pleinement le cannabis illégal dans les comptes économiques nationaux, les composantes du produit intérieur brut fondé sur les dépenses, comme les dépenses de consommation finale des ménages, les exportations et les importations, doivent être ajustées.

L'ajustement des dépenses des ménages n'est pas simple. Il ne consiste pas simplement à ajouter 5,53 milliards de dollars à une nouvelle catégorie de dépenses sur le cannabis. En premier lieu, une partie des dépenses consacrées au cannabis a été légale pendant plusieurs années et ces dépenses sont déjà incluses dans les comptes. Les dépenses légales sur le cannabis à des fins médicales sont actuellement enregistrées dans la catégorie de dépenses « produits pharmaceutiques et autres produits médicaux (à l'exclusion du cannabis)» (voir le tableau 1). La valeur estimée des dépenses de consommation finale des ménages sur le cannabis à des fins médicales en 2017 a été de 0,59 milliard de dollars. Par conséquent, le premier ajustement consiste à déplacer ces dépenses de la catégorie dépenses « produits pharmaceutiques et autres produits médicaux (à l'exclusion du cannabis) » à la nouvelle catégorie de dépenses « dépenses sur les produits du cannabis à des fins médicales ».

La valeur estimée des dépenses canadiennes sur le cannabis illégal en 2017 a été de 4,94 milliards de dollars. Ce montant sera ajouté à une nouvelle catégorie de dépenses « dépenses illégales sur les produits du cannabis à des fins non médicales ».

Le prochain ensemble d'ajustements a trait aux dépenses des ménages sur le loyer, l'eau, l'électricité et les produits de jardinage dans leurs procédés de production illégale de cannabis. On présume que ces ménages ne volent pas ces biens, mais les paient plutôt aux prix courants du marché. Cela signifie que ces dépenses sont actuellement enregistrées dans les comptes économiques nationaux, mais incorrectement alloués à la consommation finale des ménages. Les ménages n'utilisaient pas de produits supplémentaires pour la consommation domestique comme il est actuellement présumé, mais ils les utilisaient comme des intrants intermédiaires dans la production de cannabis illégal. Par conséquent, ces dépenses doivent être retirées de la consommation finale des ménages et plutôt enregistrées comme une consommation intermédiaire dans le compte de production.

En dernier lieu, comme il a été noté plus tôt, une partie du cannabis consommé par les ménages est importée illégalement et une partie est produite au Canada et exportée. Par conséquent, il faut apporter des ajustements à l'importation et à l'exportation de biens.

Les ajustements au produit intérieur brut fondé sur les dépenses découlant de l'inclusion du cannabis illégal sont montrés dans le tableau 5.

Tableau 5
Ajustements au produit intérieur brut fondé sur les dépenses en raison de l'industrie du cannabis illégal

	Dépenses des ménages en cannabis à des fins médicales	Dépenses des ménages en cannabis à des fins non médicales	Loyer, eau, électricité et fournitures de jardinage associés à la production de cannabis	Importations de cannabis illégal	Exportations de cannabis illégal	Valeur ajoutée brute dans l'industrie du cannabis illégal	Estimations du produit intérieur brut publiées précédemment	Estimation révisée du produit intérieur brut	Révision en pourcentage du produit intérieur brut
									%
milliards de dollars									
2017	0	4,94	-1,96	-0,32	1,09	3,75	2 138	2 141	0,18
2016	0	5,46	-2,17	-0,35	1,21	4,15	2 024	2 028	0,21
2015	0	5,72	-2,27	-0,37	1,27	4,35	1 986	1 990	0,22
2014	0	5,84	-2,33	-0,38	1,30	4,43	1 990	1 995	0,22
2013	0	5,83	-2,31	-0,38	1,29	4,43	1 898	1 902	0,23
2012	0	5,51	-2,18	-0,36	1,13	4,10	1 823	1 827	0,22

Source : Statistique Canada.

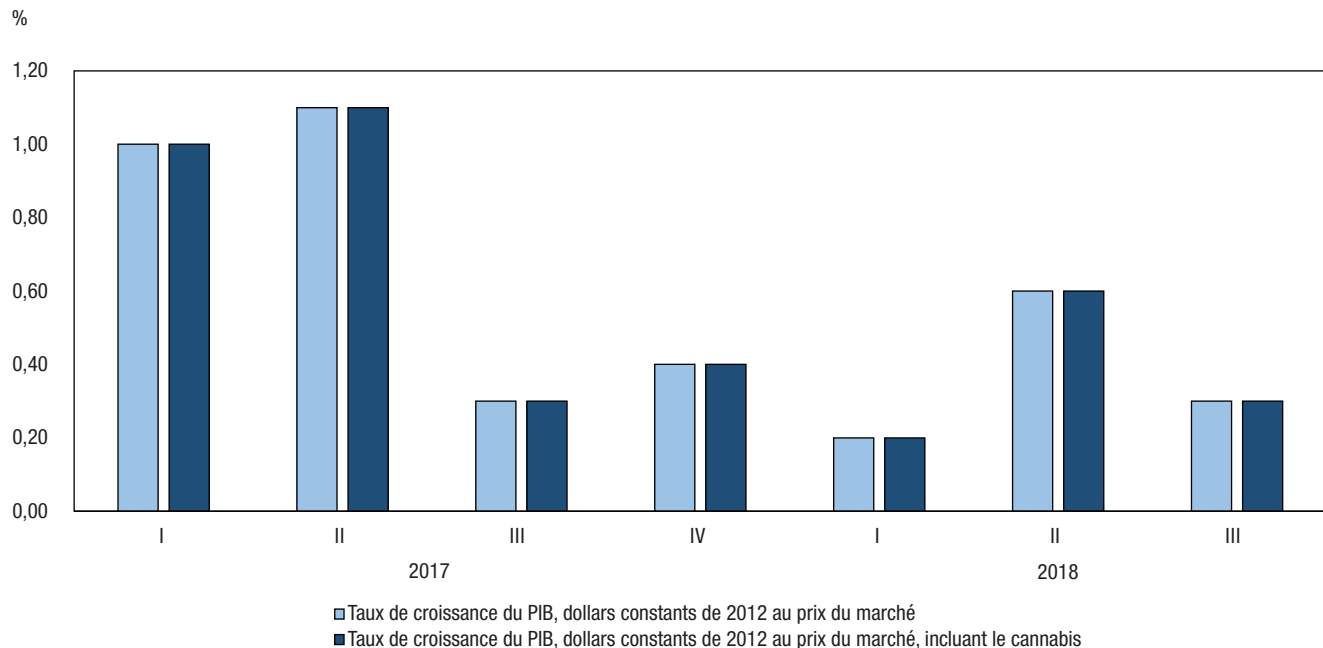
Révision historique du produit intérieur brut

Les sections précédentes expliquent les ajustements annuels qui seront faits aux estimations du produit intérieur brut canadien à la suite de l'inclusion de la production et de la consommation de cannabis illégal non enregistrées. La plupart des utilisateurs se fient aux comptes économiques nationaux pour suivre les tendances. Le besoin d'une série chronologique cohérente signifie que Statistique Canada appliquera les changements indiqués dans les sections précédentes à tous ses comptes économiques nationaux trimestriels pour éviter des ruptures statistiques. Cela comporte la production d'estimations mensuelles et trimestrielles nécessaires pour effectuer ces ajustements dans le temps.

Le graphique 1 montre les estimations nominales pour le Canada du produit intérieur brut comme il est actuellement publié et les séries ajustées depuis les derniers renseignements enregistrés dans les comptes économiques sur le cannabis. Comme on peut le constater, l'intégration du cannabis dans les comptes se traduit par un léger déplacement du niveau dans le produit intérieur brut et ne présente pas de répercussions importantes sur la tendance générale et le taux de croissance.

La révision du taux de croissance du produit intérieur brut pour 2017 ne sera pas observable à chaque taux de croissance publié. Bien que le marché canadien du cannabis soit important et que les dépenses totales se situent dans la plage de 5 milliards de dollars à 6 milliards de dollars, une grande partie de cette activité est déjà saisie dans les comptes économiques nationaux, bien que ce soit sous un code différent.

Graphique 1
Différence des taux de croissance du produit intérieur brut



Source : Statistique Canada.

Produit intérieur brut au quatrième trimestre de 2018

La révision historique qui vise à inclure la production et la consommation de cannabis illégal dans les comptes se fera lors de la diffusion des estimations pour le quatrième trimestre de 2018. Par conséquent, aucune rupture statistique ne se produira au quatrième trimestre, moment où le cannabis est devenu légal à des fins non médicales. Toutefois, il pourrait y avoir une augmentation dans la consommation des ménages en raison de nouveaux consommateurs du produit attirés sur le marché, compensée à un certain point par une plus faible consommation d'autres produits. En outre, bien que la consommation totale de cannabis puisse être plus élevée, la plus grande partie de la production et des investissements associés a eu lieu dans les trimestres

précédents alors que les producteurs de cannabis se préparaient pour la légalisation en construisant des usines et en accumulant des stocks. Si les stocks baissent au quatrième trimestre, cela aura tendance à compenser l'augmentation de la consommation. Ainsi, l'effet net du quatrième trimestre sur le produit intérieur brut pourrait être faible et passer inaperçu dans les estimations, bien que cela reste à établir.

Conclusion

L'objectif du présent document est d'aider les utilisateurs des comptes macroéconomiques du Canada à comprendre les ajustements comptables qui seront effectués dans les estimations du quatrième trimestre pour intégrer la production, la distribution et la consommation de cannabis illégal. Alors que plusieurs ajustements seront effectués, l'expansion du domaine de la production pour inclure la production illégale de cannabis se traduira par un déplacement minimal vers le haut dans le produit intérieur brut sans changement matériel dans la croissance.